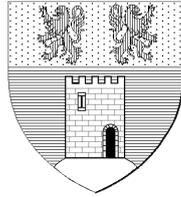


Commune de Lachau
1 place de la Mairie
26560 LACHAU

tél. 04 75 28 41 48
mairielachau26@wanadoo.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7

Date de la
convocation :
12/06/2019

DÉLIBÉRATION
n° DE 2019_34

OBJET :

Approbation de devis pour reliure de registres

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze juin à 21 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Lachau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNUS Philippe, Maire.

Étaient présents : Monsieur MAGNUS Philippe, Monsieur AMIC Philippe, Madame LAMBERT Sylvie, Monsieur DE CARLO Roger, Monsieur LAUGIER Robert, Madame AMIC Michelle.

Étaient absents et excusés et représentés : Madame TREMORI Marie-Line par Madame LAMBERT Sylvie.

Étaient absents et/ou excusés et non représentés : Monsieur COURNEDE Mathieu, Madame AUDIBERT-GIBIER Monique, Monsieur SEGUIN Jean-Jacques.

Présents n'ayant pas pris part au vote : .

Secrétaire de séance : Madame LAMBERT.

Monsieur le Maire expose que, suite à une utilisation fréquente et à reliure regroupée probablement pour une question d'économies à l'origine, le registre d'état civil des décennies « 1893-1902 ; 1903-1912 ; 1913-1922 » est en mauvais état et nécessite une restauration.

Le Maire rappelle que depuis 2010, délibérations et arrêtés ne doivent plus être collés dans des registres spéciaux, mais qu'il y a obligation de les faire relier selon un cahier des charges précis.

Le Maire présente deux devis :

- pour le registre d'état civil « 1893-1922 », dont les décennies seront séparées et reliées indépendamment, pour un montant de 2.475 € ;
- pour les délibérations (de 2011 à 2014 et de 2014 à 2016) et les arrêtés (de 2011 à 2018), pour un montant de 862 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2010-783 du 8 juillet 2010 réglementant la tenue des registres de délibérations et d'arrêtés,

CONSIDÉRANT la nécessité de restaurer rapidement le registre d'état civil « 1893-1922 » pour éviter d'accroître son mauvais état dû à une structure trop volumineuse et à des manipulations nécessaires trop fréquentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE les devis présentés :

- de restauration du registre d'état civil « 1893-1922 » avec séparation des décennies et création de trois registres distincts, pour un montant de deux mille quatre cent soixante-quinze euros (2.475 €) ;
- de reliure des délibérations de 2011 à 2016 en deux volumes et des arrêtés de 2011 à 2018, pour un montant de huit cent soixante-deux euros (862 €).

SOLLICITE le Conseil Départemental de la Drôme pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Philippe MAGNUS